

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Création d'un pôle de compétences pour soutenir les jeunes allophones et les mineurs non accompagnés

La formation est le sésame d'une intégration réussie pour les jeunes migrants. Sensible à cet enjeu, le Conseil d'État, dans le cadre des compétences actuelles du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), a décidé la création d'une Unité Migration Accueil, l'UMA. Ce dispositif, rattaché au DFJC, apportera un soutien pluridisciplinaire aux jeunes migrants allophones primo-arrivants au cours de leur parcours scolaire et de formation. Cette contribution innovante vise à réaliser un objectif du programme de législature 2017-2022: améliorer l'intégration scolaire des jeunes primo-arrivants et renforcer la prise en charge des mineurs non accompagnés en prenant en compte en particulier les spécificités des enfants de moins de 12 ans.

L'UMA sera placée sous la responsabilité du DFJC, en particulier du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). Cette structure permanente multidisciplinaire doit permettre une coordination des professionnels de l'accueil. L'équipe de l'UMA sera appelée à identifier les stratégies pédagogiques et les différents profils des élèves, à procéder aux diagnostics, à servir de référents et à assurer le suivi des élèves.

L'UMA réunira des spécialistes de l'allophonie, qu'ils viennent de l'enseignement, de la psychologie scolaire ou de la logopédie. Dotée de ressources annuelles, l'unité mènera une action transversale d'appui, en partenariat avec les services du DFJC chargés de la scolarisation, de la formation et de la protection de la jeunesse, ainsi qu'avec d'autres services de l'État concernés par le séjour de ces jeunes, selon leur statut et les problèmes qu'ils rencontrent – par exemple le Service de la population, le Service de la santé publique ou encore l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

La centaine de mineurs non accompagnés (MNA) attribués au canton de Vaud constituent le groupe de jeunes visés prioritairement par l'UMA. Dans leur cas, la contribution d'encadrement a un caractère d'urgence. L'autre public cible de l'UMA sera le cercle des jeunes migrants arrivés avec leur famille pour la première fois en Suisse et qui s'installent dans le canton avec le projet d'y séjourner durablement et régulièrement – 400 à 600 élèves par an ces dernières années.

Qu'ils vivent seuls ou en famille, les jeunes migrants allophones se verront proposer une prise en charge globale par l'UMA. Un premier contact avec un professionnel rompu à ce genre de situation sera l'occasion d'identifier leurs besoins en termes d'apprentissage linguistique, d'encadrement pédagogique ou encore d'éventuels soutiens spécialisés.

Cette évaluation individuelle faite, l'UMA s'assurera, dans la durée, que la scolarisation et l'aiguillage vers une formation soit effectifs. L'unité veillera à la bonne coordination de tous les acteurs au contact de ces jeunes; cette tâche sera spécialement soignée dans le temps de la transition entre le Secondaire I et le Secondaire II. Une attention particulière sera portée à la prévention des échecs et des ruptures, à l'école et ensuite lors de la formation, en apprentissage ou en école.

Le dispositif sera créé par étapes, sur deux ans. L'équipe de départ sera constituée cet été pour être en mesure d'agir dès la prochaine rentrée 2018-2019. Le DFJC mise sur le travail de fond de l'UMA, mené avec systématique et à long terme, à l'échelle de tout le canton, pour contrer la tendance à la moindre certification des jeunes migrants primo-arrivants en comparaison avec la situation des jeunes qui sont nés et ont grandi en Suisse.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 5 juillet 2018

RENSEIGNEMENTS

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'État,

021 316 30 30

DFJC, Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation, Giancarlo Valceschini, chef de service,

021 316 54 01